

SCI MONI MATIS
Au capital de 1 900 €
16 Route des Combrailles 63410 MANZAT
Société en cours d'immatriculation
RCS CLERMONT FERRAND

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le VINGT ET UN AOÛT
A 15h00
Au siège social de la société ci-après nommée,

Les premiers associés fondateurs :
Madame Gaëlle Régine Colette **GUITTON**,
Propriétaire de 1 parts sociales portant le numéro 1.

Monsieur Matis **MONI**, Gérant, demeurant à MONTCEL (63460) 17 chemin du Quaire Latour
Serviat.
Propriétaire de 99 parts sociales numérotées de 2 à 100.

Soit un total de parts sociales correspondant au capital social

1 part

99 parts
100 parts

Se sont réunis en assemblée générale constitutive de la Société dénommée **SCI MONI MATIS**, Société civile immobilière au capital de 1 900,00 €, dont le siège est à MANZAT (63410), 16 Route des Combrailles, en cours d'identification au SIREN, à l'issue de la signature des statuts de ladite société et conformément à ses dispositions, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination des premiers gérants de la société.
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DE LA GERANCE

L'ensemble des associés décide de nommer premier gérants, pour une durée illimitée :

Monsieur Matis **MONI**, Gérant, demeurant à MONTCEL (63460) 17 chemin du Quaire Latour Serviat, né à RIOM (63200) le 23 octobre 2003.

Qui déclare accepter ces fonctions et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'ensemble des associés décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

Gaëlle **GUITTON**



Matis **MONI**

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions
de gérant

